

**COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

RAPPORT

**VINGT QUATRIEME SESSION
DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

ALGER (ALGÉRIE), 7- 8 JUIN 2003

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 1997



SOMMAIRE

	Résumé des recommandations	
I	Ouverture de la Session	
II	Election du président, du vice-président et du Comité de rédaction.....	
III	Adoption de l'ordre du jour.....	
IV	Adoption du rapport de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif tenue à Agadir (Maroc) du 27 au 31 mai 2002... ..	
V	Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif	
VI	Inventaire des biens de la Commission	
VII	Comptes annuels pour 2002 et 2003 et reliquat des crédits disponibles dans le Fonds de la Commission	
VIII	Déclaration de cessation officielle des activités de la Commission	
IX	Adoption du rapport	
X	Clôture de la Session.....	
	Remerciements.....	
	ANNEXE I: Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif.....	
	ANNEXE II: Inventaire des biens de la Commission	25
	ANNEXE III: Comptes annuels pour 2002 et 2003 et reliquat des crédits disponibles dans le Fonds de la Commission	27
	ANNEXE IV: Projet de note verbale de notification de retrait de la CLCPANO	33
	ANNEXE V: Liste des participants	34

Résumé des recommandations

Les délégués :

- **ont adopté à l'unanimité le rapport de la 31ème Réunion du Comité exécutif qui est annexé au présent rapport;**
- **ont adopté la proposition du secrétariat relative au parachèvement par la CLCPRO des activités non réalisées en 2003;**
- **en ce qui concerne la publication des travaux de recherche en Afrique du Nord, ont recommandé de poursuivre les efforts en vue de la finalisation et de la publication du document;**
- **concernant les images Spot-Végétation, se sont engagés à faire parvenir au Secrétariat toute information complémentaire à même d'améliorer ces images;**
- **ont demandé au Secrétariat de présenter l'état des lieux des biens de la Commission, annexé au présent rapport, avec des informations complémentaires;**
- **ont approuvé les dépenses relatives à l'année 2002 et au début de l'année 2003 ;**
- **ont remercié les Etats membres qui ont annoncé le versement immédiat de leur contribution, ou de leurs arriérés, et invité les autres pays à s'en acquitter dans les meilleurs délais;**
- **déclarent officiellement la cessation des activités de la CLCPANO à l'issue des travaux de sa 24^{ème} Session;**
- **s'engagent à notifier leur décision de retrait de cette Commission dans les plus brefs délais conformément à l'article XVII.1 de l'accord portant création de la CLCPANO, et demandent au Secrétariat de leur faire parvenir un modèle du genre;**
- **décident du transfert des acquis, biens et avoirs à la CLCPRO, et invitent le Directeur général de la FAO à prendre les mesures nécessaires à cet effet ;**
- **invitent la CLCPRO à prendre en charge le parachèvement des activités de la CLCPANO non réalisées en 2003 en raison de la cessation des fonctions de cette dernière;**
- **ont adopté à l'unanimité le rapport de la 24^{ème} Session de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique Nord-Ouest.**

I- Ouverture de la Session

1. Conformément à la recommandation de la 23^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-ouest (CLCPANO), tenue à Alger (Algérie) du 02 au 07 juin 2001, la 24^{ème} Session de la Commission devait se tenir à Tripoli à l'aimable invitation de la Libye. Tenant compte de la recommandation de la 1^{ère} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO) de tenir sa seconde Session à Alger en juin 2003, suite à l'aimable invitation du Gouvernement algérien, et après plusieurs concertations entre les Etats membres, il a été décidé, en accord avec la Libye, l'Algérie, le Président de la CLCPANO, et le Directeur Général de la FAO de tenir la 24^{ème} Session le 07 juin 2003 à Alger. Le Directeur Général a invité les Etats membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) à y participer.
2. Ont assisté à cette Session les Délégués de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie, le Président et le Secrétaire Exécutif de la Commission ainsi que le Président et le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale, le Représentant du siège de la FAO à la réunion, et le Représentant du Bureau Sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord.
3. Au début de la Session, Monsieur Hafedh Hamdi, Vice-président de la Commission, a présenté, au nom de tous les participants, ses condoléances au Gouvernement algérien et aux familles des victimes, suite au séisme qui a endeuillé le peuple algérien le 21 mai 2003. Il a invité l'assistance à observer une minute de silence à la mémoire des victimes de ce tragique événement.
4. Au nom du Gouvernement algérien, Monsieur Ali Moumen, Directeur de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques, représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, a procédé à l'ouverture de la présente Session. Il a tout d'abord adressé ses remerciements aux Délégués pour les nombreuses marques de soutien, de compassion et de sympathie, exprimées par les Etats membres ainsi que par le Président de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Région Centrale, et les représentants du Secrétariat de la FAO, suite aux événements tragiques vécus par l'Algérie lors du séisme du 21 mai 2003.
5. En souhaitant la bienvenue en Algérie à tous les Délégués, pour leur participation aux travaux de cette 24^{ème} Session de la CLCPANO, il a tenu à souligner que cette Session reste tout à fait particulière car elle marque la cessation des activités de la Commission. Il a loué les efforts déployés par les Etats membres, le dévouement des deux Secrétaires exécutifs qui se sont succédés, ainsi que l'appui du Directeur général et du personnel de la FAO.
6. Il a rappelé que le processus engagé a permis la création de la CLCPRO qui ne demeure que le prolongement de la CLCPANO. Par conséquent, il a souligné que les travaux de cette Session ne constituent que le début d'une autre phase de l'action en matière de lutte contre le criquet, et il a souhaité que le rôle joué par la CLCPANO puisse servir de référence pour la nouvelle Commission. Il a mis en exergue l'intérêt manifesté par tous les Etats membres au programme "EMPRES" initié par la FAO, lequel doit contribuer à renforcer davantage la démarche, la coopération et la collaboration, entre les pays du Maghreb et ceux du Sahel.
7. Au nom de la FAO, M. Abderrahmane Hafraoui, responsable du "Groupe Acridiens et autres migrants nuisibles" au siège de l'organisation, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié le Gouvernement algérien pour l'accueil chaleureux réservé à tous les participants. Il a émis le vœu de voir se poursuivre les efforts entrepris par les pays

membres de la CLCPANO et a fait l'éloge de cette structure régionale depuis sa création en 1971. Il a ensuite mis en exergue le rôle joué par cette Commission dans la stratégie de lutte préventive, ce qui a permis entre autres à la FAO d'introduire le Programme "EMPRES", soutenu par tous les pays concernés par le Criquet pèlerin. Il a rassuré les participants que la FAO continuera à appuyer la Région en vue de renforcer les capacités nationales des Etats membres et de la nouvelle structure (CLCPRO). Il a ensuite rappelé que malgré l'accalmie relative que connaît la situation acridienne dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin, il y a lieu de rester vigilant. Il a également remercié les partenaires au développement qui ont, avec la FAO, soutenu le programme EMPRES dans la Région Occidentale et appuyé la création de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale.

8. De son côté, M. Mustapha Sinaceur, Représentant du Bureau Sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord à Tunis, a exprimé sa satisfaction d'être associé à cette Session pour la première fois et a mis l'accent sur le rôle joué par la CLCPANO dans la Région. Il a développé les différentes étapes du transfert du siège de la Commission de Tunis à Alger tout en rassurant les participants qu'il ne ménagera aucun effort pour appuyer la nouvelle structure.
9. M. Mohamed Jamal Hajjar, Président de la CRC, a exprimé sa joie de participer à cette Session, ce qui reflète la parfaite coopération qui existe entre les deux Régions. Il a invité les pays membres à renforcer davantage les liens existants entre les deux structures régionales, et de coordonner leurs activités pour le bien des deux régions. Il a souhaité plein succès aux travaux de la Session.

II- Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction

- **Élection du Président et du Vice-président**

10. Les délégués ont procédé à l'élection du bureau de la 24^{ème} session :

- **Président** : **Mr. Ali Moumen (Algérie)**
- **Vice-président** : **Mr. Said Ghaout (Maroc)**

- **Comité de rédaction**

11. Le Comité de rédaction a été constitué d'un Représentant de chaque pays membre, du Représentant du siège de la FAO et du Secrétaire de la Commission.

- **Participants à la Réunion**

12. La liste des participants figure en annexe.

III- Adoption de l'Ordre du jour

13. Après discussion, l'ordre du jour suivant a été adopté :

- Ouverture de la Session ;
- Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction ;
- Adoption de l'ordre du jour ;
- Adoption du rapport de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif tenue à Agadir (Maroc) du 27 au 31 mai 2002 ;
- Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif ;
- Inventaire des biens de la Commission ;
- Comptes annuels pour 2002, 2003 et reliquat des crédits disponibles dans le Fonds de la Commission ;
- Déclaration de cessation officielle des activités de la Commission ;
- Adoption du rapport ;
- Clôture de la Session.

IV- Adoption du rapport de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif tenue à Agadir (Maroc) du 27 au 31 mai 2002

14. A l'issue de la présentation de ce point de l'ordre du jour par le Secrétariat de la Commission et des discussions qui ont suivi, *les délégués ont adopté à l'unanimité le rapport de la 31^{ème} Réunion du Comité exécutif.*

V- Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif

15. Dans son exposé, le Secrétaire exécutif de la Commission a commencé par signaler l'événement majeur qu'a connu la commission le 13/07/2002, à savoir la réinstallation du Secrétariat dans son siège permanent à Alger, suite à la demande du Directeur Général de la FAO (annexe I).

16. Dans ce cadre, le Secrétaire exécutif de la Commission a loué les efforts consentis par le Gouvernement algérien et l'a vivement remercié pour avoir mis à la disposition de la Commission un bâtiment destiné à abriter à la fois le Secrétariat de la Commission et la nouvelle Représentation de la FAO en Algérie. Sur les six étages de ce bâtiment, le 1^{er} constitue un espace commun et comprend entre autres une salle de réunion et des salles d'archives. Les cinquième et sixième étages ont été réservés à la Commission.

17. En outre, le Gouvernement algérien prend en charge les dépenses de fonctionnement des moyens de communication (*téléphone, fax, ligne Internet*) et des réseaux d'eau, d'électricité et de gaz.
18. Le Gouvernement algérien a également mis à la disposition du Secrétariat des ressources humaines et matérielles pour lui permettre de fonctionner dans de bonnes conditions.
19. En ce qui concerne le suivi des recommandations de la 31^{ème} réunion du Comité exécutif de la CLCPANO tenue à Agadir (Maroc) du 27 au 31 mai 2002, le Secrétaire Exécutif a annoncé la réalisation de la plupart d'entre elles .
20. Concernant les activités qui n'ont pu être réalisées, le Secrétariat propose que la 2^{ème} Session de la CLCPRO recommande la prise en charge de leur parachèvement par la nouvelle Commission

Il s'agit de :

- Elaboration et publication du document de synthèse des 30 années de la marche de la CLCPANO.
 - Publication de l'état des lieux sur les Recherches effectuées durant les 50 dernières années.
 - Acquisition de "DGPS" (1/pays) et de "Packs eLocust" (1/pays)
21. En abordant le volet recherche, le Secrétaire exécutif a informé que des contacts ont été établis avec le Pr. Gillon pour la relecture du document élaboré sur l'état des lieux des travaux de recherches réalisés en Afrique du Nord durant les 50 dernières années.
Le Secrétaire exécutif a informé qu'en attendant la concrétisation de ce projet, les résultats de ces travaux vont être publiés dans un CD Rom interactif qui sera largement diffusé.
 22. Suite à cet exposé, les délégués des pays membres ont félicité le Secrétaire exécutif de la Commission pour le travail accompli et ont tenu à exprimer leur gratitude au Gouvernement algérien pour l'appui généreux et les facilités qu'il n'a cessé d'accorder au Secrétariat.
 23. Par ailleurs, les délégués :
 - *ont adopté la proposition du secrétariat relative au parachèvement par la CLCPRO des activités non réalisées en 2003.*
 - *En ce qui concerne la publication des travaux de recherche en Afrique du Nord, ont recommandé de poursuivre les efforts en vue de la finalisation et de la publication du document.*
 - *Concernant les images Spot-Végétation, se sont engagés à faire parvenir au Secrétariat toute information complémentaire à même d'améliorer ces images.*

VI- Inventaire des biens de la Commission

24. Le Secrétariat a présenté un état des lieux des biens de la Commission. Tout en l'adoptant, *les délégués ont demandé au Secrétariat de le présenter, annexé au présent rapport, avec des informations complémentaires* (annexe II).

VII- Comptes annuels pour 2002 et 2003 et reliquat des crédits disponibles dans le Fonds de la Commission

25. Le Secrétaire exécutif de la Commission a présenté l'état des contributions des Etats membres de la CLCPANO en 2002 et 2003 ainsi que les détails des dépenses en 2002, et pendant les cinq premiers mois de 2003 (annexe III).

26. Au terme des débats, les délégués ont :

- *Approuvé les dépenses relatives à l'année 2002 et au début de l'année 2003 ;*
- *Remercié les Etats membres qui ont annoncé le versement immédiat de leur contribution, ou de leurs arriérés, et invité les autres pays à s'en acquitter dans les meilleurs délais;*

VIII- Déclaration de cessation officielle des activités de la Commission

27. Le Secrétaire Exécutif a informé que conformément à l'Article XVIII de l'Accord portant création de la CLCPANO, l'Accord devient caduc dès lors que trois des cinq Membres de la Commission s'en retirent.

28. Pour ce faire, les Membres doivent notifier par écrit leur retrait au Président de la Commission et au Directeur Général de la FAO qui avisera aussitôt les Membres de la Commission, tous les Etats membres et Membres Associés de la FAO ainsi que le Secrétaire Général des Nations Unies. La cessation officielle des activités de la CLCPANO ne pourra être considérée comme effective qu'un an après la date à laquelle le Directeur Général de la FAO a reçu la 3^{ème} notification de retrait.

29. Pour ce qui est des actifs de la CLCPANO, et conformément à l'Article IV de l'Accord portant création de la CLCPRO, les parties contractantes se sont accordées pour que la CLCPRO bénéficie des acquis et éventuellement des biens et avoirs de la CLCPANO.

30. Après débats, les délégués :

- *Déclarent officiellement la cessation des activités de la CLCPANO à l'issue des travaux de sa 24^{ème} Session;*
- *S'engagent à notifier leur décision de retrait de la Commission dans les plus brefs délais conformément à l'article XVII.1, et demandent au Secrétariat de leur faire parvenir un modèle du genre (voir projet de note verbale en annexe IV);*
- *Décident du transfert des acquis, biens et avoirs à la CLCPRO, et invitent le Directeur général de la FAO à prendre les mesures nécessaires à cet effet ;*
- *Invitent la CLCPRO à prendre en charge le parachèvement des activités de la CLCPANO non réalisées en 2003 en raison de la cessation des fonctions de cette dernière.*

Hommage à Monsieur Hafraoui

31. A l'occasion de son départ à la retraite à la fin de cette année, les délégués tiennent à rendre un vibrant hommage à M. Hafraoui, Responsable du "Groupe Acridiens et autres migrateurs nuisibles", pour les efforts louables qu'il n'a cessé de déployer pour faire de la CLCPANO une structure performante au service des Etats membres, dans leurs efforts de lutte contre le Criquet pèlerin. Sa grande expérience, les conseils prodigués, son dynamisme et son dévouement ont contribué grandement à la réalisation des objectifs qu'elle s'était fixés. Les délégués lui expriment leur profonde reconnaissance pour les services rendus à la Commission, et lui souhaitent une longue et heureuse vie ainsi qu'à sa famille.

IX- Adoption du rapport

32. Les délégués ont adopté à l'unanimité le rapport de la 24^{ème} Session de la Commission de Lute contre le Criquet pèlerin en Afrique Nord-Ouest.

X- Clôture de la Session.

33. La cérémonie de clôture a été présidée par M. Ali Moumen qui a remercié les délégués pour leur précieuse collaboration à la réussite des travaux de cette Commission. Il a également remercié le Secrétariat et tous ceux qui ont participé au bon déroulement des travaux de cette Session.

Remerciements

34. Les délégués à la 24^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest expriment leur gratitude et leurs remerciements au Gouvernement algérien, pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité ainsi que pour les moyens mobilisés pour la réussite des travaux de la présente réunion.

35. Ils ont exprimé aussi leur reconnaissance au Secrétariat de la Commission pour la qualité de la documentation préparée pour chacun des points de l'ordre du jour et pour le clair exposé qui en a été fait.

36. Les participants ont également remercié vivement la FAO, à travers son Représentant à cette réunion, pour l'intérêt qu'elle n'a cessé d'accorder à la CLCPANO et pour l'appui continu qu'elle lui a apporté.

37. De même, ils remercient le Président de la Session pour la façon dont il a mené les débats, ce qui a permis de discuter tous les sujets dans une ambiance empreinte de sincérité et d'efficacité.

38. Ils ont aussi adressé leurs remerciements au personnel du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, au Secrétariat de la Commission et au service d'interprétation simultanée pour leur contribution au bon déroulement de cette Session.

39. Compte tenu du caractère exceptionnel de cette Session, marquée par la cessation des activités de la CLCPANO, les délégués réitèrent leurs remerciements et leur gratitude à tous ceux qui, dans le passé, ont contribué à la réussite de la mission de la Commission.

ANNEXES

- I. Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 31ème Réunion du Comité Exécutif**
- II. Inventaire des biens de la Commission**
- III. Comptes annuels pour 2002 et 2003 et reliquat des crédits disponibles dans le Fonds de la Commission**
- IV. Projet de note verbale de notification de retrait de la CLCPANO**
- V. Liste des participants**

Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1 - Introduction

La CLCPANO a connu un changement important depuis le 13 juillet 2002. A la demande du Directeur Général de la FAO, le Secrétariat de la Commission s'est réinstallé à son siège permanent à Alger. Le Gouvernement algérien a aimablement mis à la disposition de la FAO un bâtiment de six étages qui abrite à la fois le Secrétariat de la Commission et la Représentation de la FAO en Algérie.

Les activités qui seront décrites dans le présent document s'inscrivent dans le cadre de l'application des recommandations de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la Commission, tenue à Agadir (Maroc) du 27 au 31 mai 2002.

2 - Transfert du siège de la Commission

A la fin du mois de mai 2002, le Directeur Général de la FAO a ordonné le transfert du Secrétariat de la Commission de Tunis à Alger, son siège permanent. Depuis cette date, le Secrétaire Exécutif a pris, conformément aux directives du siège de la FAO et du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique du Nord à Tunis (SNEA), les dispositions ci-après:

- Mission à Alger du 10 au 17.06.02 en vue de finaliser avec les Responsables du Ministère de l'Agriculture les modalités d'installation du Secrétariat ;
- Retour à Tunis le 17.06.02 pour entreprendre avec les Autorités tunisiennes et SNEA les démarches nécessaires pour effectuer le déménagement des biens du Secrétariat existant à Tunis (*matériels informatiques et de reproduction, archives, documentation, véhicule, etc.*) ;
- Réinstallation à Alger à partir du 13 juillet 2002.

Au cours de la mission à Alger, les différents Responsables du Ministère de l'Agriculture ont manifesté leur soutien au Secrétariat de la CLCPANO et leur totale disponibilité pour l'aider à assurer convenablement ses missions.

Concernant son siège, le Gouvernement algérien a mis à la disposition de la Commission une partie d'un bâtiment entièrement réhabilité et situé au centre ville destiné à abriter à la fois le Secrétariat de la Commission et la nouvelle Représentation de la FAO en Algérie. Sur les six (06) étages de ce bâtiment, le 1^{er} constitue un espace commun et comprend entre autres une salle de réunion et des salles d'archives. Les cinquième et sixième étages ont été réservés à la Commission.

En outre, le Gouvernement algérien s'est engagé à prendre en charge l'installation et les dépenses de fonctionnement des moyens de communication (*téléphone, fax, ligne Internet*) et des réseaux d'eau, d'électricité et de gaz.

Sur le plan des ressources humaines et matérielles, le Gouvernement s'est également engagé à affecter au Secrétariat de la Commission :

Ressources humaines :

- Un (01) ingénieur acridologue ;
- Un (01) gestionnaire administratif et technique ;
- Une (01) secrétaire bilingue ou trilingue ;
- Un (01) chauffeur ;
- Un (01) appariteur.

Moyens matériels :

- Mobilier pour les différents bureaux ;
- Un appareil télécopieur (fax) ;
- 2 unités informatiques et leurs périphériques ;
- 1 véhicule, si possible.

Par ailleurs, une visite a été effectuée au niveau de l'ancien siège de la Commission, sis à l'Institut National Agronomique d'El-Harrach en vue de faire un état des lieux sur les biens (*mobiliers, équipements, dossiers, documents et véhicule*) à transférer vers le nouveau siège.

Comme programmé, la deuxième quinzaine de juin et la première décade de juillet ont été consacrées à Tunis aux démarches administratives et à la préparation matérielle du déménagement des biens de la Commission de Tunis à Alger. Ces biens, consignés dans la liste jointe à ce document, ont été embarqués sur le bateau le 11 juillet.

Le Secrétaire Exécutif de la Commission a rejoint définitivement Alger le 13 juillet 2002.

A partir de cette date, la réinstallation du Secrétariat dans le nouveau siège s'est faite progressivement. Conformément à ce qui est a été convenu, la partie algérienne a procédé au réaménagement des locaux et a fourni du mobilier de bureau à l'état neuf et de bonne qualité pour l'ensemble des bureaux (09), 2 nouveaux ordinateurs, un télécopieur, un véhicule neuf et un autre tout terrain à titre de prêt. Elle a également installé une ligne téléphonique, une ligne fax, un réseau informatique pour l'ensemble du bâtiment et une connexion ordinaire à Internet. Elle a également engagé une demande d'installation d'une ligne spécialisée pour rendre plus rapide et permanent l'accès à Internet et à l'Intranet de la FAO. Mais, malgré les nombreuses démarches des Services concernés du Ministère de l'Agriculture auprès d'Algérie Télécom, le raccordement de cette ligne est toujours attendu.

Concernant les ressources humaines, un chauffeur a été mis à la disposition du Secrétariat dès juillet, et un cadre administratif et technique ainsi qu'une secrétaire en septembre. L'ingénieur acridologue est en cours de sélection.

Il faut souligner ici que les Responsables du Ministère de l'Agriculture, en particulier ceux de la Direction de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques (DPVCT) et de l'Institut National de la Protection des Végétaux, n'ont ménagé aucun effort pour rendre pleinement fonctionnel le Secrétariat de la Commission dans les meilleurs délais possibles. Le PNUD / Alger a également apporté un grand appui à la Commission.

Par ailleurs, les biens de la Commission, transférés de Tunis à Alger, ont été reçus en très bon état et complètement installés au cours du mois d'août.

En conséquence, la réinstallation du Secrétariat de la Commission à Alger s'est bien déroulée et les conditions de travail sont actuellement satisfaisantes.

3 - Principales activités réalisées de juin 2002 à mai 2003

Au cours de la période considérée, les principales activités réalisées par le Secrétariat de la Commission sont résumées ci-après :

- Suivi de l'évolution de la situation du Criquet pèlerin dans les Etats membres de la CLCPANO, notamment en Mauritanie où la mise en œuvre du plan d'action pour la campagne 2002-2003 a nécessité de nombreuses concertations et échanges d'avis avec le CLAA et le NPO ;
- Suivi de l'exécution des recommandations de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif tenue à Agadir du 27 au 31/05/2002 (voir le document détaillant le suivi des recommandations ci-joint) ;
- Finalisation et publication des versions arabe et française du Rapport de la 31^{ème} Réunion du C.Ex. de la CLCPANO. Les deux versions ont été diffusées et sont actuellement disponibles sur le site Internet de la FAO ;
- Suivi des actions menées au niveau du siège de la FAO pour la mise en place de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale ;
- Organisation de l'Atelier Régional sur les GPS, les Satellites et les Technologies Associées utilisés dans les opérations de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin (Nouakchott, Mauritanie, 15-19/12/2002) ;
- Stimulation et encouragement des échanges d'experts et de leur participation aux manifestations scientifiques internationales ;
- Mise en œuvre de la bourse de Doctorat accordée à la Mauritanie ; son attribution à M. Ould Babah est devenue effective à partir du 1^{er} avril 2003 ;
- Organisation d'un stage national à Benghazi, Libye, sur les techniques de prospection et d'intervention contre les acridiens (22-28/02/2003) et auquel ont participé 30 cadres et techniciens libyens. L'encadrement a été assuré par des experts appartenant tous à la Sous-région ;
- Coordination entre les Etats membres et les différentes structures de la FAO concernées par le Criquet pèlerin (au niveau du siège et des représentations régionales) pour le financement des activités précitées et l'acquisition de matériel informatique, didactique et de recherche pour l'ensemble des Etats membres (18 000 \$E-U chacun) ;
- Analyse et diffusion de toute information utile ;
- Préparation des documents de travail et contribution à l'organisation de la 24^{ème} Session de la CLCPANO prévue à Alger (Algérie), le 7 juin 2003.

4 - Suivi des recommandations de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la CLCPANO (Agadir, Maroc, 27 - 31 mai 2002)

Les (32 en annexe) recommandations de cette Réunion (Agadir, Maroc, 27 – 31/05/2002) ont, pour la plupart, été réalisées (voir détails dans l'annexe ci-après).

En ce qui concerne l'exécution des actions prévues dans le programme de travail et de budget pour 2002-2003, certaines n'ont pu être réalisées jusqu'à présent. Le Secrétariat propose que la 2^{ème} Session de la CLCPRO recommande leur parachèvement.

Il s'agit de :

- Elaboration et publication du document de synthèse des 30 années de la marche de la CLCPANO ;
- Publication de l'état des lieux sur les Recherches effectuées durant les 50 dernières années ;
- Acquisition de DGPS (1/pays) et de Packs eLocust (1/pays).

5 - Missions du Secrétaire de la CLCPANO entre juin 2002 et mai 2003

Les missions réalisées de juin 2002 à mai 2003 sont les suivantes :

- ➔ **Alger (Algérie), 10 - 17 Juin 2002:** Finalisation, avec les Autorités algériennes, des conditions pratiques pour la réinstallation à Alger du Secrétariat de la CLCPANO ;
- ➔ **Alger (Algérie), le 13 juillet 2002:** Réinstallation à Alger du Secrétariat de la Commission ;
- ➔ **Rome (Italie), 16 - 21 Septembre 2002:** Contribution à l'organisation et participation à la 1^{ère} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO) ;
- ➔ **Jeddah (Arabie Saoudite), 25/10 - 02/11/2002:** Participation à la 10^{ème} Réunion des Chargés de Liaison du Programme EMPRES/Région Centrale et visite de la Banque Islamique de Développement (BID) en vue de rechercher les possibilités de financement de la phase I du Programme EMPRES/Région Occidentale ;
- ➔ **Nouakchott (Mauritanie), 12 - 22/12/2002:** Superviser le déroulement et participer à l'Atelier Régional sur les GPS, les Satellites et les Technologies Associées utilisés dans les Opérations de Surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin ;
- ➔ **Niamey (Niger), 27/01 - 09/02/2003 :** Superviser le déroulement et participer à la 1^{ère} Réunion des Chargés de Liaison du Programme EMPRES en Région Occidentale ;
- ➔ **Bruxelles (Belgique) et Paris (France), 03 - 08/03/2003 :** Discuter avec les Responsables de l'Union Européenne (Bruxelles) et des Affaires Etrangères françaises (Paris) les modalités de concrétisation des contributions que ces deux bailleurs de fonds comptent apporter au programme EMPRES en Région Occidentale ;

- ➔ **Rome (Italie), 27/04 – 03/05/2003** : Accompagner la Mission d'évaluation de la BAD pour le programme EMPRES / RO au siège de la FAO et préparer le budget de la CLCPANO en vue de le présenter à la 24^{ème} Session de la CLCPANO et à la 2^{ème} Session de la CLCPRO (Alger, 7-12/6/2003) ;
- ➔ **Rome (Italie), 18-24/05/2003** : Participer au 5^{ème} Comité Consultatif et à l'Atelier de planification de la Phase III du Programme EMPRES en Région Centrale.

Les rapports de ces missions figurent dans un document séparé.

6 - Transmission des images Spot-Végétation

A titre de rappel, la transmission des images Spot-Végétation aux cinq Etats membres avait repris en mars 2002. Elle s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui et la plupart des pays de la Sous-région ont fait de cet outil technologique un des principaux éléments d'information, sur la base desquels les zones à prospector sont définies. C'est le cas de l'Algérie, de la Libye, de la Mauritanie et du Maroc.

7 - Acquisition de nouveaux équipements

Le Secrétariat a entrepris auprès du Bureau Sous-Régional de la FAO en Afrique du Nord à Tunis, des Représentations de la FAO au Maroc et en Mauritanie, et du PNUD à Alger et à Tripoli, les démarches relatives à l'acquisition en 2002 et 2003 d'équipements informatiques, didactiques et de recherche au profit des 5 pays de la Sous-région (18 000 \$E-U/pays).

En 2003, le Secrétariat a également acquis 2 PC pour ses propres besoins et sur financement du programme régulier de la FAO.

**Suivi des recommandations de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la CLCPANO
(Agadir, Maroc, 27 - 31 mai 2002)**

Situation au 15 mai 2003

Recommandations	Suivi
<p><u>R-1 :</u> Rappel aux pays membres des recommandations dont l'exécution leur est confiée.</p>	<p>► Correspondance adressée aux 5 pays membres le 22/10/02.</p>
<p><u>R-2 :</u> Organisation d'une consultation financée sur le Fonds de la Commission en vue d'élaborer la publication scientifique sur la marche de la CLCPANO depuis sa création.</p>	<p>► Pour des raisons de calendrier, et compte du temps imparti au transfert du Secrétariat à Alger, cette recommandation n'a pu être exécutée.</p>
<p><u>R-3 :</u> Le C. Ex. recommande aux Etats membres de faire le nécessaire au niveau national en vue de trouver la solution adéquate aux problèmes des pesticides obsolètes et à la FAO de chercher au niveau international les voies les plus appropriées pour leur destruction.</p>	<p>► Mise en œuvre d'un Programme Africain relatif aux stocks de Pesticides (PASP) qui serait financé par la Banque Mondiale avec la contribution de la FAO ;</p> <p>► Le Programme prévoit dans une 1^{ère} étape la Tunisie et le Maroc ;</p> <p>► Malgré les interventions du Secrétariat de la Commission et du SNEA pour inclure l'Algérie et la Libye dans cette 1^{ère} phase, les responsables du Programme ont expliqué que cela ne serait possible que dans une phase prochaine.</p>

Recommandations	Suivi
<p><u>R-4</u> :</p> <p>Les participants ont souligné la nécessité de faire parvenir à la République tunisienne leurs remerciements en reconnaissance des services louables qu'elle a rendus à leur Commission depuis qu'elle l'a abritée. Pour ce faire, ils recommandent d'organiser une mission spéciale à Tunis, en coordination avec la FAO et le Secrétariat de la Commission, pour transmettre de vive voix ces remerciements aux Autorités tunisiennes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lettre du Directeur Général de la FAO (13/07/02) au Ministre de l'Agriculture de la Tunisie le remerciant des facilités accordées à la CLCPANO durant la période où le Secrétariat était basé temporairement à Tunis ; ▶ Le Secrétaire Exécutif a remercié de vive voix les Autorités tunisiennes pour leurs louables efforts qui ont permis le bon fonctionnement du Secrétariat.
<p><u>R-5</u> :</p> <p>Nécessité pour chacun des pays membres de rester vigilant et d'organiser des prospections précoces dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des prospections ont été régulièrement effectuées par les pays membres chaque fois que des conditions écologiques favorables à la multiplication du Criquet pèlerin avaient été observées sur leurs territoires respectifs.
<p><u>R-6</u> :</p> <p>Elaboration régulière des bulletins d'information sur la situation acridienne en arabe et en français en utilisant la fiche standard de la FAO, et maintien des échanges d'informations à ce sujet entre les Etats membres d'une part, le Secrétariat de la Commission et le siège de la FAO d'autre part.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'envoi des bulletins mensuels à la FAO et au Secrétariat n'est pas régulier pour la Tunisie et la Libye ; ▶ La fiche FAO est utilisée lors des prospections.
<p><u>R-7</u> :</p> <p>Nécessité d'organiser périodiquement des prospections conjointes au niveau régional et entre les pays limitrophes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une prospection conjointe algéro-libyenne a été organisée durant la période mars-avril 2003. Elle a concerné les zones frontalières de reproduction.

Recommandations	Suivi
<p><u>R-8</u> : Ouvrir des discussions, en cas de besoins, sur la situation des autres acridiens lors des travaux des Sessions de la Commission et des Réunions de son Comité Exécutif.</p>	
<p><u>R-9</u>: Préparation d'un projet de coopération technique (PCT) qui permettra d'organiser un atelier de formation traitant de ces acridiens et d'assurer les échanges d'informations entre les pays où ils sévissent.</p>	<p>► Pour les mêmes raisons développées au niveau de la R2, cette recommandation n'a pas été suivie d'effet.</p>
<p><u>R-10</u> : Envoyer le projet (renouvellement du parc automobile des EMI) aux donateurs par le Président de la Commission en coordination avec l'Organisation, et sensibiliser les donateurs à l'occasion des rencontres internationales.</p>	<p>► Les démarches entreprises auprès des donateurs pour la recherche des financements du Programme EMPRES en Région Occidentale prennent en considération la nécessité de renouveler les parcs automobiles des Unités nationales de lutte antiacridienne de la Mauritanie et des autres pays de la ligne de front.</p>
<p><u>R-11</u>: Inviter les pays membres à contribuer au renouvellement du parc automobile des EMI en fournissant un véhicule 4x4 par chacun des pays.</p>	<p>► Aucune action n'a été entreprise dans ce sens par les Etats membres.</p>
<p><u>R-12</u> : Prorogation du maintien en Mauritanie des quatre véhicules transférés de la composante des EMI basée en Algérie.</p>	<p>► Les véhicules en question ont été maintenus en Mauritanie et ont contribué à la réalisation du plan de surveillance dans ce pays.</p>
<p><u>R-13</u> : Dénommer dorénavant les EMI "Equipes de Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale" (ELCPRO).</p>	<p>►</p>

Recommandations	Suivi
<p><u>R-14</u> :</p> <p>Les participants demandent à la FAO de couvrir la différence des besoins financiers (55 000 \$E-U) nécessaires à la réalisation du plan d'action en Mauritanie.</p>	<p>► La FAO a contribué à la réalisation de ce plan par un montant de 57 000 \$ E-U</p>
<p><u>R-15</u> :</p> <p>Les participants demandent à la FAO d'assurer l'appui requis pour l'organisation des prospections précoces au Nord du Mali et du Niger.</p>	<p>► La FAO a fait le nécessaire dans ce sens.</p>
<p><u>R-16</u> :</p> <p>Les participants demandent à la FAO et au Secrétariat de la Commission de poursuivre les démarches de sensibilisation auprès des donateurs potentiels.</p>	<p>► Plusieurs démarches et visites ont été effectivement entreprises auprès de nombreux bailleurs de fonds (voir détail au point 9 de l'ordre du jour de la 2^{ème} Session de la CLCPRO).</p>
<p><u>R-17</u> :</p> <p>Les participants incitent les Etats membres de la Commission à contribuer au Programme EMPRES en Région Occidentale.</p>	<p>► Seule la Libye a réaffirmé son intention de contribuer au programme par 400 000 \$ E-U.</p>
<p><u>R-18</u> :</p> <p>Le Comité Exécutif demande aux Etats membres de faire parvenir au Secrétariat de la Commission dans un délais ne dépassant pas 3 mois leurs besoins en matière de formation à tous les niveaux afin de lui permettre d'élaborer le programme précité.</p>	<p>► Malgré le rappel aux pays de cette recommandation (correspondance du Secrétariat adressée aux 5 pays le 22/10/02), seule l'Algérie a fait parvenir en mai 2003 ses besoins dans ce domaine.</p>
<p><u>R-19</u> :</p> <p>Le Comité Exécutif demande au Secrétariat de la Commission de mettre à contribution le projet "Amélioration des Techniques d'Application" en Mauritanie pour organiser un atelier de formation régional en Libye sur les techniques d'applications, tout en étudiant la possibilité de faire participer à cet atelier certains des fabricants des appareils de traitement ULV.</p>	<p>► Un Atelier national encadré par des experts de la Région a été organisé du 22/02 au 01/03/03 à Benghazi en Libye.</p>

Recommandations	Suivi
<p><u>R-20:</u> Attribution de la bourse de haut niveau à la Mauritanie en attendant de faire bénéficier la Tunisie de la bourse subséquente.</p>	<p>► Cette bourse a été effectivement attribuée à compter du 1^{er} avril 2003 à M. Med Abdallahi Ould Babah de la Mauritanie.</p>
<p><u>R-21 :</u> Adopter la proposition du Secrétariat destinée à charger deux experts pour la relecture du document réalisé sur les recherches avant sa publication.</p>	<p>► Des contacts sont en cours avec le Prof. Gillon en vue de publier ce document.</p>
<p><u>R-22 :</u> Soumettre les projets de recherches nationaux avant la tenue de la prochaine Session de la Commission et ce, conformément à la procédure élaborée par le Secrétariat et adoptée par le présent Comité Exécutif.</p>	<p>► Aucun projet n'a été soumis au Secrétariat.</p>
<p><u>R-23 :</u> Adopter le document proposé par le Secrétariat sur les critères, les conditions et le montant du Prix de la Commission en vue d'encourager les chercheurs de la région, et demander au dit Secrétariat de le diffuser à travers les Représentations de la FAO et du PNUD dans la région</p>	<p>► Une seule proposition a été reçue de la part de Dr Naima Barbouche de l'INAT de Tunis le 23/07/02.</p>
<p><u>R-24 :</u> Donner au Secrétariat la latitude de trouver les voies appropriées pour collecter et publier les informations et les connaissances acquises dans le domaine de la lutte antiacridienne par MM. Mohamed Ould Biya (Mauritanie) et Abderrahmane Zakour (Algérie), en raison de la grande expérience de ces deux prospecteurs actuellement en retraite.</p>	<p>► Le Secrétariat a pris contact avec M. Zakour qui est en train de préparer un document sur l'ensemble de son expérience en matière de prospection acridienne en Algérie ;</p> <p>► M. Ould Bya est malheureusement décédé le 15/01/2003.</p>

Recommandations	Suivi
<p><u>R-25:</u> Renforcer les unités nationales de recherche des Etats membres par des équipements scientifiques à concurrence de 6 000 \$E-U pour chaque pays.</p>	<p>► Mise à la disposition de 12 000 \$E-U pour les 5 pays (6 000 pour équipements scientifiques + 6 000 pour matériel didactique) en octobre 2002.</p>
<p><u>R-26 :</u> Adopter la nouvelle proposition d'abonnement aux revues scientifiques telle que formulée par le Secrétariat.</p>	<p>► Nouvelle proposition adoptée</p>
<p><u>R-27:</u> Etablir un projet de coopération avec l'Université de Göteborg afin d'entreprendre des études similaires tenant compte de tous les aspects liés à ce domaine (impact économique du Criquet pèlerin). Il charge le Secrétariat d'entreprendre les démarches nécessaires dans ce sens.</p>	<p>► De multiples échanges de messages ont eu lieu entre le Secrétariat et l'université de Göteborg qui a promis d'élaborer un avant-projet dans ce sens.</p>
<p><u>R-28 :</u> Approuver le budget de l'année 2001 ainsi que le programme de travail et le budget du biennium 2002-2003.</p>	<p>► La plupart des actions prévues dans le programme de travail ont été réalisées.</p>
<p><u>R-29:</u> Les participants recommandent d'appuyer exceptionnellement le Secrétariat de la Commission au cours des années 2002 et 2003 à hauteur de 10 000 \$E-U par année en attendant la prochaine Session de la Commission qui statuera définitivement sur cet appui.</p>	<p>►</p>

Recommandations	Suivi
<p><u>R-30</u> :</p> <p>Les participants remercient les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et inviter les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles</p>	<p>► En 2002, l'Algérie a épongé tous ses arriérés (109 800\$ E-U), la Tunisie a payé l'équivalent de deux cotisations annuelles (43 202\$ E-U) et la Libye une partie de sa cotisation (14 056\$ E-U). La Mauritanie n'a procédé à aucun versement, de même que le Maroc dont les arriérés au 31/12/02 s'élèvent à 99 910\$ E-U.</p>
<p><u>R-31</u> :</p> <p>Les participants remercient l'Organisation pour les ajustements déjà effectués et lui demander d'en faire autant pour les montants non encore restitués.</p>	<p>► La FAO a procédé aux ajustements demandés.</p>
<p><u>R-32</u> :</p> <p>Les participants ont exprimé leur reconnaissance à la Libye pour avoir confirmé sa disposition à abriter les travaux de la 24^{ème} Session de la Commission qui se tiendra en 2003 conjointement avec la 32^{ème} Réunion de son Comité Exécutif. La date de cette Session sera arrêtée ultérieurement d'un commun accord entre le pays hôte et le Directeur Général de la FAO.</p>	<p>► En raison de la mise en œuvre de la CLCPRO en 2002 et de l'impérative cessation de fonction de la CLCPANO, le Président de cette Commission, en accord avec les Autorités libyennes et la FAO, ont convenu de tenir la 24^{ème} Session de la CLCPANO juste avant la 2^{ème} Session de la CLCPRO, devant se tenir à Alger début juin 2003, et ce pour des raisons organisationnelles et financières.</p>

Inventaire des biens de la Commission



YEAR END ASSET REPORT 2002

PROJECT/MISSION:

TF TFAA97AA89143 916900 MTF /INT/006/MUL

For the Completion of this form, please refer to M.S. 503, 504 and the instructions attached.						TO BE COMPLETED BY PROJECT/MISSION		
Asset Number	Qty.	Item	Value \$	Item Received	Serial Number	Location	Condition	Utilization
125869	1	PRINTER, 'HEWLETT PACKARD' LASERJET 4L	1 123,00	RECEIVED	NLBB788559	ALGERIA	A	C
128356	1	REFRIGERATOR, MODEL MB 45	907,72	RECEIVED	MB45N°0779	ALGERIA	A	C
131120	1	TYPEWRITER,'XEROX' MODEL 6019 ARAB/LATIN	1 300,43	RECEIVED	641755397	ALGERIA	A	C
144661	1	MICRO-COMPUTER "DELL", OPTILEX, GIL 350	2 220,35	RECEIVED	85270-L9Z2K-A8	ALGERIA	A	C
236475	1	PERSONAL COMPUTER, "HEWLETT PACKARD" PIII COMPLETE	2 762,00	RECEIVED	CN94635985	ALGERIA	A	C
236476	1	VOLTAGE STABILIZER, "MERLIN GUERIN" MODEL ES11	558,00	RECEIVED	575941230	ALGERIA	A	C
236479	1	SCANNER, "HEWLETT PACKARD" MODEL 33PPC	698,00	RECEIVED	CN9921D048PN	ALGERIA	A	C
246026	1	CAMERA "HP" PHOTOSMART 912 DIGITAL	1 263,00	RECEIVED	TUN.- C63261	ALGERIA	A	C
246029	1	COMPUTER "HP" OMNIBOOK XE3 PIII 800MHZ, 20GO 128MO	3 122,00	RECEIVED	TUN- TW118088445	ALGERIA	A	C
246030	1	VIDEOPROJECTOR,"SANYO" MULTIMEDIA SVGA LUMENS MOD	4 588,00	RECEIVED	TUN.- G1105997	ALGERIA	A	C
246033	1	PHOTOCOPIER DEVELOP D3150	3 667,00	RECEIVED	TUN.- 21733451	ALGERIA	A	C
	5	camions (Unimog Mercedes) ¹		RECEIVED		ALGERIA	A	C
	7	camions (Unimog Mercedes) ²		RECEIVED		Mauritanie	A	C
	6	vehicule4x4 Mercedes 300 GD ³		RECEIVED		Mauritanie	A	C
	1	vehicule berline Peugeot 406 SR Essence	13 953,00	RECEIVED	80925795	ALGERIA	A	C
<p>We confirm that the information given above is true, correct, complete and that the items shown are used exclusively for the purpose of the Project/Mission.</p> <p>A : Serviceable (Bon état) C : In use (en cours d'utilisation)</p>								

1 Immatriculation des 05 véhicules lourds UNIMOG positionnés en Algérie

Date de mise en circulation 1989

00432-289-16

00433-289-16

00434-289-16

00435-289-16

00436-289-16

2 Immatriculation des 07 véhicules lourds UNIMOG positionnés en Mauritanie

Date de mise en circulation 1989

D2197TT

D2198TT

D2199TT

D2200TT

D2201TT

D2202TT

D2203TT

3 Immatriculation des 06 véhicules légers 4x4 Mercedes 300 GD positionnés en Mauritanie

Date de mise en circulation 1989

Véhicules fonctionnels (04)

01487-389-16

01488-389-16

01489-389-16

01490-389-16

Ces 04 véhicules ont été transférés d'Algérie vers la Mauritanie le 18/10/2000

Véhicules réformés :

D2193TT

D2195TT

Annexe III

**Comptes annuels pour 2002 et 2003 et reliquat des crédits disponibles
dans le Fonds de la Commission**

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

**1 - Contributions (en \$E-U) des Etats membres de la CLCPANO au Fonds de
la Commission**

MTF/INT/006/MUL

Situation au 31/12/2002

Etats membres	Arriérés au 31/12/2001	Contribution due pour 2002	Montant reçu au 31/12/2002	Arriérés au 31/12/2002
Algérie	73 200,00	36 600,00	109 800,00	0,00
Libye	(12 673,23)	41 500,00	14 056,68	14 770,09
Maroc	66 610,00	33 300,00	0,00	99 910,00
Mauritanie	9 954,01	10 000,00	0,00	19 954,01
Tunisie	66 673,66	21 600,00	43 202,55	45 071,11
TOTAL	203 764,44	143 000,00	167 059,23	179 705,21

Situation au 22/05/2003

Etats membres	Arriérés au 31/12/2002	Contribution due pour 2003	Montant reçu au 22/05/2003	Arriérés au 22/05/2003
Algérie	0,00	36 600,00	0,00	36 600,00
Libye	14 770,09	41 500,00	0,00	56 270,09
Maroc	99 910,00	33 300,00	0,00	133 210,00
Mauritanie	19 954,01	10 000,00	0,00	29 954,01
Tunisie	45 071,11	21 600,00	0,00	66 671,11
TOTAL	179 705,21	143 000,00	0,00	322 705,21

2 - Dépenses de l'année 2002

MTF/INT/006/MUL

Code	Description	Coût \$ E-U	Total \$ E-U
5013	Consultants		11 918
	Chara Bachir (4/4-18/4/02) : finalisation de la publication sur le statut de la recherche en acridologie en Afrique de l'Ouest durant les 50 dernières années	3 285	
	Saïd Ghaout: - (4/4-18/4/02): finalisation de la publication sur le statut de la recherche en acridologie durant les 50 dernières années en Région Occidentale - (19/4-16/5/02) : préparation avec le Secrétaire de la CLCPANO des documents de travail pour la tenue de la 31 ^{ème} Session du Comité Exécutif CLCPANO	8 395	
	Personnel de salle pour la tenue de la réunion CLCPRO de septembre 2002 à Rome	238	
5021	Voyages		12 342
	Corrections pour erreurs d'écritures Ref année 1999, réunion conjointe OCLALAV/CLCPANO tenue à Rome, 21-22.5.99, qui devait être chargée aux fonds du DLCC en place des fonds CLCPANO	(9 706)	
	Cons. Ghaout	5 517	
	Cons. Chara	2 283	
	Ali Moumen	1 058	
	Atelier de formation sur les méthodes d'application des Pesticides pour le contrôle du Criquet pèlerin, Mauritanie (15.12-19.12.2002) : - Hafedh Hamdi (TUN) 1 503 - Adel Jemassi (TUN) 1 503 - Rachid Khalouani(MOR)- 673 - Ghaout(MOR)- 1 375 - Abdullatif Abdulsalam (SAU) DSA 624 ¹ - Lagnaoui (MOR) Tick.Sumvertime 574 ² - Khalouani (MOR) 591		
	Participation 10 ^{ème} Réunion des Chargés de Liaison en RC (27.10-31.10.02) : Benhalima	1 808	
	31 ^{ème} Session du Comité Exécutif de la CLCPANO, 27.5-31.5.2002, Agadir, Maroc : - Ould Babah (MAU) 1 629 - Ali Moumen(ALG) 1 183 - Aliesh Mustafa(LYB) 1 727		

¹ Dépense qui sera réimputée sur le budget de la CRC.² Lagnaoui n'ayant pas participé à l'atelier, le montant va être crédité à nouveau par l'Agence de voyage Sumvertime au cours de l'année 2003.

Code	Description	Coût \$ E.U	Total \$ E-U
5023	Formation		2 031
	MOUHIM, Ahmed (Maroc) – Boursier auprès de l'Université de Agadir, Maroc, depuis Nov.97	2 031	
5024	Equipement consommable		21 078
	Abonnements et revues scientifiques	21 078	
5025	Equipement non consommable		5 388
	Achat deux unités informatiques avec périphériques, ref. recommandation 31ème Session du Comité Exécutif de la CLCPANO, Agadir, May 2002 :		
	Tunis:2 PC, 2 imprimantes,2 scanners,2 onduleurs	4 652	
	Mauritanie :	4 852	
	Maroc :	4 990	
	Mauritanie : vente 6 véhicules réformés	(9 106)	
5028	Frais généraux d'opération		23 300
	Correction erreur (ref email Benhalima 12/4/02) :US\$ 57,772 avaient été erronément imputés en 1999 et 2000. En mai 2001, une correction avait été apportée pour un montant de 39,300 \$EU ; la différence a été créditée en 2002	(18 472)	
	Mauritanie : Plan d'action des équipes maghrébines d'intervention contre le criquet pèlerin pour la campagne estivale qui débuta en juillet 2002 (ref recomm. 31ème Réunion du Comité Exécutif)		
	Carburant	7 132	
	Indemnités équipes de prospection	11 640	
	Frais généraux	2 526	
	Véhicule assurance et entretien	2 364	
	Pneus	10 096	
	Benhalima-organisation à Agadir 31ème Session du Comité Exécutif de la CLCPANO, Mai 2002	4 000	
	Maroc : Organisation d'un stage de formation en lutte anti-acridienne en mars 2002 pour 20 personnes des services régionaux (50% \$ 2,600 sur RP A4 et 50% sur CLCPANO)	2 600	
	Maroc : Tote Abdelhadi-NST travel-(28.9.00-3.11.00)- Ref.accident voiture ; ref MS 343.842 et MS 343.851, les 500 premiers dollars des frais médicaux sont à charge du projet	500	
	Algérie : Appareil photo numérique pour INPV Alger	914	
5050	Frais FAO		769
	Traduction documents/reproductions	769	
SOUS-TOTAL			76 826
5029	Frais d'agence (13%)		9 987
TOTAL			86 813

NB : les chiffres entre parenthèses sont des montants à créditer et non des dépenses à débiter.

3 - Dépenses de l'année 2003

MTF/INT/006/MUL

Code	Description	Dépenses \$ E-U	Fonds engagés*	Total \$ E-U
5013	Consultants	7 647		7 647
	Accruals année 2002, Cons.Ghaout	2		
	Encadrement stage de formation acridienne, Benghazi (Libye), 20.2-2.3.03 :			
	- Ghaout : bio-écologie, éthologie et distribution du DMA	2 628		
	- El-Hani M. : moyens et techniques de pulvérisation terrestre et aérienne, ainsi que protection de l'environnement	2 389		
	- Lagnaoui : techniques de prospection, collecte et transmission des données	2 628		
2014	Contrats	1 060		1 060
	Frais interprétariat : M.Mavongou (MAU) pour la 1ère Réunion ELO RO (Niamey, 30.1-3.2.03)	1 060		
5021	Voyages	16 913		16 913
	10ème Réunion ELO (RC), Jeddah (SAU), 27-31.10.02: Benhalima	1 924		
	Atelier DGPS, 15-19.12.02, Nouakch., MAU:			
	- Khaled Moumène	1 346		
	- Yusef Ahmed Abulahdas	4 524		
	Stage de formation, Benghazi, Libya:			
	- Cons. Ghaout	2 457		
	- Cons. El-Hani	1 675		
	- Cons.Lagnaoui	1 243		
	- 1ère Réunion ELO RO (Niamey, 30.1-3.2.03) Mavongou Michel	934		
	Ould Babah : Prospection sur le pourtour de la Mer Rouge et organisation de journées de réflexion avec l'Unité anti-acridienne de Khartoum-25.2-14.3.03	2 810		
5024	Equipement consommable	8 361		8 361
	Drapeaux de table	76		
	Drapeaux muraux	44		
	Cartes géographiques pour Libye	98		
	Abonnements des pays membres : Lavoisier	409		
	Swets Blackwell Ltd	7 734		

Code	Description	Dépenses \$ E-U	Fonds engagés*	Total \$ E-U
5025	Equipement non consommable	5 000	24 000	29 000
	Equipement informatique (LYB)	5 000		
	FDA pour achat équipement de recherche (6,000 \$ E.U.) et didactique (6,000 \$ E.U.) Maroc : Algérie :		12 000 12 000	
5026	Hospitalité	123		123
	Gemeaz-Lunch FAOR MLI-28/2/03	40		
	Bon 31113(non défini)	83		
5028	Frais généraux d'opération		38 450	38 450
	SARF-LYB : Frais d'organisation du cours de formation sur le Criquet pèlerin à Benghazi, Lybie, 20.2-2.3.03		3 000	
	FDA-MOR : Frais d'inscription de S.Ghaout au 15ème Congrès International sur la Protection Phytosanitaire, Beijing, Chine, 6.7- 11.7.03		450	
	FDA-ALG : Frais pour organisation 24ème Session CLCPANO et 2° Session CLCPRO, Alger, juin 2003		5 000	
	FDA-Mauritanie : Pour mise à disposition CNLAA pour le plan d'action des équipes Maghrébines d'intervention contre le Criquet pèlerin pour campagne 07.03		30 000	
5050	<i>Frais FAO</i>		444	444
	DPR-123211-1ère Session CLCPRO, sept.2002-Reproduction 72 copies rapport.		190	
	DPR-31ème Session du Comité Exécutif CLCPANO-Reproduction 52 copies rapport français/arabe		254	
SOUS-TOTAL		39 104	62 894	101 998
5029	Frais d'agence (13%)	5 084	8 176	13 260
TOTAL		44 188	71 070	115 258

* fonds engagés mais non encore répertoriés comme dépenses

4 - Activités de la CLCPANO prévues en 2003 mais non encore réalisées

Compte	Description d'activité	Coût en \$E-U	TOTAL
5014	Contrats		9 000
	Publication scientifique sur les recherches effectuées durant les 50 dernières années	5 000	
	Publication marche CLCPANO	4 000	
5021	Voyages		20 000
	Prospection conjointe	20 000	
5023	Formation		28 000
	Appui aux membres pour formation nationale	12 000	
	Bourse d'étude	16 000	
5024	Matériel (consommable)		
5025	Equipement (non consommable)		75 000
	DGPS (1/pays)	40 000	
	Pack elocust (1/pays)	35 000	
5028	Frais généraux		20 000
	Appui au Secrétariat de la Commission	10 000	
	Dépenses urgentes	10 000	
Sous-total			152 000
5029	Frais d'agence (13%)		19 760
TOTAL			171 760

Résumé de la situation financière de la CLCPANO en mai 2003

Budget disponible au fonds de la Commission en mai 2003	502 709
Dépenses prévues pour le reste de 2003	171 760
SOLDE TOTAL DISPONIBLE	330 949

Projet de note verbale de notification de retrait de la CLCPANO

[Le Ministère des affaires étrangères de ...*nom du Membre de la Commission...*]

ou

[L'Ambassade de ...*nom du Membre de la Commission ...*]

ou

[La Représentation permanente de ... *nom du Membre de la Commission ...* auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture]

présente ses compliments à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et a l'honneur se faire référence à l'Accord portant création de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Afrique du Nord-Ouest, et particulier aux dispositions de l'Article XVII.1 dudit Accord.

Par la présente,

[Le Ministère des affaires étrangères de ...*nom du Membre de la Commission...*]

ou

[L'Ambassade de ...*nom du Membre de la Commission ...*]

ou

[la Représentation permanente de ... *nom du Membre de la Commission ...* auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture]

notifie l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de la décision de ...*nom du Membre de la Commission ...* de se retirer de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest.

[Le Ministère des affaires étrangères de ...*nom du Membre de la Commission...*]

ou

[L'Ambassade de ...*nom du Membre de la Commission ...*]

ou

[La Représentation permanente de ... *nom du Membre de la Commission ...* auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture]

saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture l'expression de sa haute considération.

Fait à, le

Liste des participants

Algérie

M. Ali MOUMEN

Directeur de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
12, Bd Colonel Amirouche - Alger
Tel : ++ (213-21) - 749566
Fax : ++ (213-21) - 429349
E-mail : Moumen-sa@yahoo.com

M. Embarek GUENDEZ

Directeur Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi B.P. 80 EL Harrach. Alger.
Tel : ++ (213-21) - 525271
Fax : ++ (213-21) - 525863 – (213-21) - 524263.
E-mail : inpv@Wissal.dz

M^{elle} Fatiha BENDDINE

Sous-Directeur – Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle Techniques
12, Bd Amirouche Ministère de l'Agriculture – Alger .
Tel : ++ (213-021) - 711712
Fax : ++ (213-021) - 429349
E-mail : fbenddine@yahoo.fr

M. Khaled MOUMENE

Chef de Département de lutte antiacridienne
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18
Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863
E-mail : inpv@wissal.dz

M. Mohamed LAZAR

Chef de Service /Département de lutte antiacridienne
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18
Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863
E-mail : inpv@wissal.dz

M. Abderrazak CHAOUCH

Ingénieur d'Etat

Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)

12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,

Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18

Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863

E-mail : inpv@wissal.dz

Mlle. Fatima BISSAD

Magister en Acridologie

Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)

12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,

Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18

Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863

E-mail : inpv@wissal.dz

M. Mustapha LOUNIS

Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)

12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,

Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18

Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863

E-mail : inpv@wissal.dz

M. Djamel MOKTFI

Sous-Directeur de la Coopération avec les Institutions spécialisées.

Ministère des Affaires Etrangères

El-Mouradia Alger -Algérie-

Tél: ++ 213 21 50 44 53 – 50 45 45

Fax: ++ 213 21 50 42 85

E-mail: castiteb@hotmail.com

Mme Bahia DOUMANDJI MITICHE

Professeur, Institut National de l'Agronomie INA – El-Harrach - Alger

Tel : ++ (213) - 21521987 – (213) - 21528789

Fax : ++ (213) – 21822729

E-mail : Doumandji - Mitiche@yahoo.fr.

Maroc

M. Saïd GHAOUT

Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait-Melloul

B.P. 125 Inezgane – Maroc

Tel. : ++ (212-48) 24.12.21- 24.23.30

Fax : ++ (212-48) 241529

E.mail : cnlaa@menara.ma

M. Abderrahmane ALOUI

Ingénieur d'Etat –Service de la Protection des Végétaux
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles
Techniques et de la Répression des Fraudes
B.P 1308 Rabat
Tel. : ++ (212-37) 86.33.04
Fax : ++ (212-37) 863895
E.mail : alouirahim@hotmail.com

Mauritanie

M. Mohamed Abdallahi OULD BABAH

Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP-MDRE
B.P. 665 Nouakchott – Mauritanie.
Tel : ++ (222-5) – 259815 – 256286 – Dom : 256679
Fax : ++ (222-5) 253467GSM – 641206 BP 180 NOUAKCHOTT Email
E-mail : claa@toptechnology.mr

Tunisie

M. Hamdi HAFEDH

Sous-Directeur des Analyses et de la Normalisation
Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité
Des Produits Agricoles - Ministère de l'Agriculture de l'Environnement
Et des Ressources Hydrauliques
30, rue Alain Savary Tunis
Tel: ++216 71 788 979
Fax: ++ 216 71 787 047
E-mail: hamdihafedh2003@yahoo.fr

FAO

M. Abderrahmane HAFRAOUI

Fonctionnaire Principal
Chef du Groupe Acridiens et autres migrateurs nuisibles
Service de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO/Rome
Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie
Tel. : ++ (39-06) 57054021
Fax : ++ (39-06) 57055271
E.mail : Abderrahmane.Hafraoui@fao.org

M. Thami BENHALIMA

Secrétaire Exécutif de la Commission de Lutte Contre
le Criquet pèlerin Région Occidentale
30, rue Asselah Hocine
B.P 270 RP Alger Algérie
Tel. : ++ (213.21) 733354
Fax : ++ (213.21) 730545
E.mail : CLCPRO@fao.org

M. Mustapha Menouar SINACEUR

Représentant Sous-régional de la FAO

pour l'Afrique du Nord – Tunis

3, rue Abdelmalek Iben Merouane

1082 Tunis Mahrajène

Tel. : ++ 216 71 84 75 53

Fax : ++ 216 71 845 010

E.mail : Mustapha.Sinaceur@fao.org

CLCPRO

M. Kamel AIT MESSAOUD

Assistant Technique et Administratif

30, rue Asselah Hocine Alger –Algérie

Tél: ++ 213 21 73 33 54

Mobile : +213 71 41 59 17

E-mail: aitkam@yahoo.fr

M. Hichem DRIDI

Informaticien

30, rue Asselah Hocine Alger –Algérie

Tél: ++ 213 21 73 33 54

E-mail: dhsystem@yahoo.com

Observateurs :

Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Région Centrale (CRC)

M. Mohamed Djamel HAJJAR

Président de la Commission de Lutte

contre le Criquet Pèlerin en Région

Centrale (CRC)

Tél: Bureau ++ 96 311 2220187

Domicile ++ 96 311 3212713

Mobile: 094668583

E-Mail: hajjar-j@scs-net.org

M. Munir BUTROUS

Secrétaire de la Commission de Lutte

contre le Criquet Pèlerin en Région

Centrale (CRC)

Tél: L.D 202 331 6018

STD 202 331 6000 Ext. 2515

Fax: 202 76 16 804 202 749 5981

E-Mail: Munir.Butrous@fao.org

Interprètes

Mlle. Amira ABDEL ALIM

8-10 Passage Piver
75011 Paris –France-
Tél: ++ 331 48583269
Fax: ++ 331 48180627
E-Mail: aaalim@free.fr

M. Abdellatif JOUIBLI

4, rue Beaujolais Casablanca
Maroc
Tél: ++ 212 22 2485940
E-mail: jouibli@yahoo.com

M. Aziz ELMRABET

Rabat –Maroc
Tél: ++ 212 37 69 49 28
Mobile: ++ 212 67 46 88 46
Fax: ++ 212 37 69 49 28
E-mail: a.elmrabet@libertysurf.fr

M. Larbi BENNACER

BP 247 Alger – Algérie
Tél : +213 21 55 26 08
E-mail : mlbennacer@wissal.dz

M. Belkacem GUERTAL

9 Cité Garidi Kouba
Alger -Algérie